



Information Covid-19 aux commerces et entreprises

Déconfinement progressif - Soutenons nos commerces de quartier

Infos utiles primes et aides économiques régionales bruxelloises

Comme promis dans nos précédents courriers, nous revenons régulièrement vers vous pour vous informer des derniers développements des mesures mises en place dans le cadre de la crise sanitaire liée au Coronavirus. Le Centre National de Sécurité a décidé le 24 avril dernier d'un **plan de déconfinement progressif** en différentes phases à partir du 4 mai prochain. **Chaque phase décrite ci-dessous reste au conditionnel et son application dépendra de l'évolution de la propagation du virus.** Rappelons que la période de confinement dure jusqu'au 3 mai inclus (décision du Conseil National de Sécurité du 15 avril dernier).

Rappel des commerces qui peuvent être ouverts, moyennant le strict respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale:

- les magasins d'alimentation, y compris les magasins de nuit (jusqu'à 22h)
- les magasins d'alimentation pour animaux
- les pharmacies
- les librairies (press-shops)
- Les stations-services et fournisseurs de carburants et combustibles
- Les magasins pour les nouveau-nés
- Les magasins de bricolage
- Les jardinerie et pépinières
- des magasins de télécommunications, à l'exclusion des magasins qui ne vendent que des accessoires, mais uniquement pour les urgences, en ne recevant qu'un seul client à la fois et ce, sur rendez-vous ([arrêté ministériel du 3 avril](#))
- des magasins de dispositifs médicaux (opticiens, centres auditifs,...), mais uniquement pour les urgences, en ne recevant qu'un seul client à la fois et ce, sur rendez-vous ([arrêté ministériel du 3 avril](#)).
- les réparations urgentes de véhicules (y compris les vélos) sont également autorisées par le gouvernement fédéral. Ces réparations urgentes ne peuvent avoir lieu que si elles peuvent être réalisées dans un respect strict des distances sociales de 1,50 m et des règles sanitaires.

Liste de commerces à laquelle s'ajouteront les **merceries** et les **commerces de tissus** à partir du **4 mai**, dans le cadre de la phase 1A du déconfinement progressif.

Pour rappel, l'accès aux grandes surfaces doit être régulé:

- 1 client par 10m² pendant une période de maximum 30 minutes
- dans la mesure du possible, il est demandé aux personnes de s'y rendre seules.

1. Déconfinement progressif

PHASE 1A - 4 MAI

- **Pour les commerces et Horeca**
Les règles ne changent pas, **seuls les magasins de tissus et les merceries qui pourront rouvrir**, au vu du rôle important qu'ils joueront par rapport aux protections couvrant le nez et la bouche.
- De manière générale:
 - Dans le monde du travail, **l'employeur devra fournir des moyens de protection** aux travailleurs, si cela s'avère nécessaire.

- En ce qui concerne l'organisation du travail, les partenaires sociaux du Conseil supérieur pour la prévention et la protection au travail, en concertation avec la Cellule stratégique de la ministre de l'Emploi et des experts du SPF Emploi ont rédigé **un guide général de bonnes pratiques** qui servira de base à des accords sectoriels ou en entreprise à conclure. Il sera ainsi une référence pour un redémarrage économique progressif dans des conditions saines et sûres pour toutes et tous.
- **Pour les industries et les services B2B**
Le télétravail reste la norme. Il sera permis de pallier l'impossibilité de respecter les distances de sécurité dans une entreprise par le biais du respect d'une série de recommandations sanitaires, dont le port du masque.

PHASE 1 – B (11 MAI, ESTIMÉ)

- **Pour les commerces :**
Cette phase permettra de **rouvrir tous les commerces**, en même temps, sans distinction de taille et de secteur. Cette réouverture s'envisagera **impérativement sous conditions**. Celles-ci seront définies en concertation avec les secteurs et les partenaires sociaux. Elles seront de trois natures:
 - L'**organisation du travail**,
 - L'**accueil des clients**,
 - La **limitation de l'accès** aux commerces pour **éviter les effets de foule**.
- **Ne sont pas concernées les professions impliquant des contacts physiques.**

PHASE 2 (18 MAI, ESTIMÉ)

- **Pour les commerces**
Il sera examiné **si et sous quelles conditions les professions impliquant des contacts physiques (comme les coiffeurs) peuvent reprendre leurs activités.**

PHASE 3 (AU PLUS TÔT LE 8 JUIN, ESTIMÉ)

- Les modalités de réouverture éventuelle et progressive des restaurants ; et puis des cafés, des bars. Ceci devra se faire, en tout état de cause, **sous conditions strictes.**

Jusqu'à ce jour, nous n'avons **pas encore reçu d'informations quant à l'éventuelle date de reprise des marchés**. Nous attendons une décision du Conseil National de Sécurité à ce sujet.

2. Soutenons nos commerces de quartier



Services de Take away et de livraison à domicile à Woluwe-Saint-Pierre

En cette période de crise sanitaire liée au Covid-19, nous voulons soutenir les commerces de proximité et les commerces Horeca qui proposent des services de Take away ou de livraison à domicile à Woluwe-Saint-Pierre. Les commerces qui offrent de tels services sont repris sur [cette carte](#) et [cette liste](#).



Comme annoncé précédemment, nous avons mis en ligne sur le site web de la commune une [carte](#) et une [liste](#) des commerces qui sont ouverts et des commerces qui offrent un service de Take away et/ou de livraison à domicile pendant la période de confinement. Seuls les commerces Horeca et magasins alimentaires sont autorisés à vendre à emporter/take away. Pour le reste des commerces, seule la livraison à domicile est autorisée.

Cette carte reprend en date d'aujourd'hui 45 commerces et 19 maraîchers et a récolté près de 4.200 vues!

Vous n'avez pas encore rempli le formulaire? [Remplissez le ici](#) et votre commerce y sera rapidement mentionné.

Nous y mentionnons également les [services de livraison à domicile proposés par les maraîchers](#).

3. Informations utiles – Primes et mesures d'aides économiques

Consultez toutes les informations pour les entreprises

Le 1819 vous informe des mesures Covid-19. Consultez régulièrement [la page FAQ](#) du site 1819 pour vous tenir informé de toutes les **mesures mises en place par les autorités**. Vous pouvez également contacter le 1819 par téléphone du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

Les modalités pratiques et le formulaire de demande pour la **prime unique de la Région de Bruxelles-Capitale** sont disponibles sur www.primecovid.brussels.

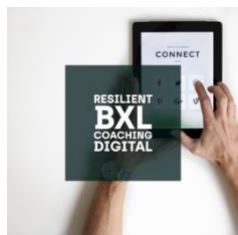
Si vous voulez être tenu au courant d'autres **nouveautés ou élargissements par le service 1819**, n'hésitez pas à **ajouter votre e-mail sur cette liste**. Ou **consultez les updates** par date dans le "**Quoi de neuf**".

Comme depuis le début de la crise sanitaire liée au Covid-19, le **Service Vie économique locale** de la commune est à votre disposition pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos démarches. Vous pouvez les joindre au 02.773.07.82 ou via mail (nstevens@woluwe1150.be).

4. #resilientbxl – hub.brussels

Dans le cadre de la crise sanitaire et économique, hub.brussels a créé une toute nouvelle section [#resilientbxl](#) sur son blog pour y présenter des nouvelles initiatives audacieuses pensées par des entrepreneur.e.s, des citoyen.ne.s, des institutions publiques... qui se mobilisent ou se réinventent face au virus.

L'arrêt complet ou partiel des activités des entreprises peut aussi être l'opportunité d'apprendre de nouvelles choses et d'adapter son business model pour revenir plus fort.e encore après la crise. Voici quelques idées de formation ou coaching gratuits à saisir.



Coaching en marketing digital

Avec [l'Agence digitale solidaire](#), profitez d'un coaching gratuit en marketing digital pour promouvoir votre business en ligne, offrir des alternatives faciles à vos clients ou adapter rapidement votre business au digital.

Webinaires e-commerce

L'e-commerce est l'une des cartes gagnantes à jouer pour passer le cap de la crise 1819. Profitez du [replay de la série de webinaires gratuits sur l'e-commerce](#) organisés en collaboration avec le service 1819.



e-commerce Guide & Tips

Créez votre e-shop et livrez dans Bruxelles en 1h sur [supportyourlocalshop](#). Au programme: un guide, une formation en ligne adaptée aux débutants et à une solution rapide clé en main.

Nous espérons que ce partage d'informations vous sera utile et vous réitérons tout notre soutien en cette période turbulente. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous dès que nous aurons de nouvelles informations. Soyez assurés que nous serons à également à vos côtés pour vous accompagner tout au long de ce déconfinement progressif.

Prenez soin de vous et de vos proches.


Antoine BERTRAND
Echevin

Antoine Bertrand
Echevin de la Vie économique locale